



Analyse des données précarité - Stagiaires 2020

Introduction

Depuis 2016, suite à une modification des catégories de statuts des stagiaires sous contrat de formation que les CISP doivent renseigner dans leur rapport d'activité (annexe 3), nous ne disposons plus d'informations précises sur les statuts de ces derniers.

En effet, dans le rapport d'activité CISP, chaque stagiaire doit depuis lors être catégorisé par un seul statut d'éligibilité (qui correspondent aux critères d'éligibilité des stagiaires visés aux articles 5 et 6 du décret CISP de 2013)¹ lors de son entrée en formation alors que sa situation peut cumuler en fait plusieurs critères d'éligibilité. Par exemple, un stagiaire peut à la fois être demandeur d'emploi inoccupé (DEI) pendant au moins 18 mois au cours des 24 mois qui précèdent son entrée en formation, tout en ayant un CESDD et en étant de nationalité étrangère... Le CISP, ayant comme unique possibilité de choisir un seul statut pour le stagiaire qui entre en formation, sélectionne bien souvent la première catégorie qui est celle de DEI avec au maximum un diplôme CESDD (61% en 2019), ce qui limite les informations disponibles concernant la situation du stagiaire.

Pour répondre à cette absence d'informations et afin de nous permettre de mieux définir les caractéristiques des stagiaires CISP quant à leur situation d'exclusion et de précarité, l'Interfédération et les fédérations ont décidé de recueillir à partir du 1^{er} janvier 2020 des données supplémentaires sur :

- les catégories de statuts à l'entrée en formation des stagiaires avec 4 statuts possibles : stagiaire qui perçoit des allocations de chômage ou d'insertion ; stagiaire qui perçoit le revenu d'intégration social (RIS) ou une aide sociale équivalente du CPAS ; stagiaire en situation de handicap, en incapacité de travail ou en inaptitude permanente (de minimum 33%) qui perçoit des allocations du SPF Sécurité sociale ou de la Mutualité ; stagiaire sans allocations ni revenus liés au travail (sans prendre en compte les allocations familiales) ;
- le fait que le stagiaire perçoive ou non des revenus liés à un travail (ex. travail à temps partiel, art.60, ALE, etc.).

Cette note d'analyse se base sur les données relatives aux stagiaires sous contrat de formation durant l'année 2020 qui ont été transmises par les centres à l'Interfédéré, via les fédérations, dans le courant des mois de juin et juillet 2021. Contrairement à l'analyse statistique annuelle qui se base sur les données administratives des rapports d'activité des centres, nous ne disposons donc pas des données exhaustives pour l'ensemble du secteur. 94 CISP sur les 152 CISP agréés au 1^{er} janvier 2020 ont ainsi transmis tout ou une partie de leurs données (= 62% des CISP)². Ces données concernent 6.473 stagiaires en formation en 2020 dans 237 filières de formation différentes³.

¹ Les statuts correspondent aux critères d'éligibilité des stagiaires visés aux articles 5 et 6 du décret CISP du 10 juillet 2013, à savoir : DEI max CESDD, DEI 18 mois sur 24, handicap, accident travail, maladie professionnelle, inaptitude à titre permanent, indemnité incapacité de travail, allocation remplacement de revenu ou d'intégration, DEI 3 ans sans activité professionnelle ni allocations, personne condamnée, personne internée bénéficiant d'un congé ou permission de sortie, personne étrangère, article 60§7, DEI revenu d'intégration ou aide sociale équivalente, dérogation.

² AID (15 CISP), ALEAP (18 CISP), CAIPS (37 CISP), LEE W (8 CISP), UNESSA (16 CISP).

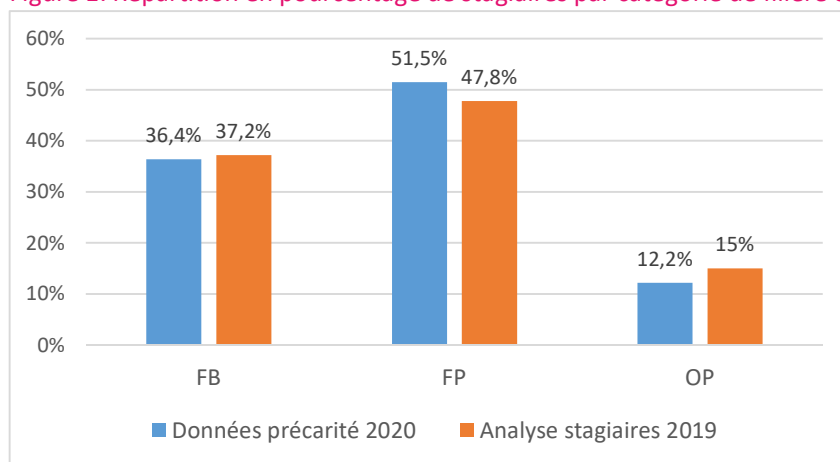
³ 237 filières de formation sur les 398 filières de formation agréées (=60% des filières).

Enfin, il y a lieu de tenir compte du fait que cette première récolte de données complémentaires a été réalisée dans le contexte de la crise sanitaire du Covid-19 et de toutes les implications que cette crise a pu avoir sur l'organisation des formations et de la récolte de données administratives auprès des stagiaires.

1. Données générales concernant le panel de stagiaires

Les données récoltées concernent 6.473 stagiaires ayant été sous contrat de formation dans un CISP en 2020⁴. 69,2% de ces stagiaires ont suivi une formation DéFI et 30,8% ont suivi une formation EFT. Cette répartition correspond à la répartition des stagiaires 2020 (70,6% de stagiaires en DéFI et 29,4% en EFT)⁵.

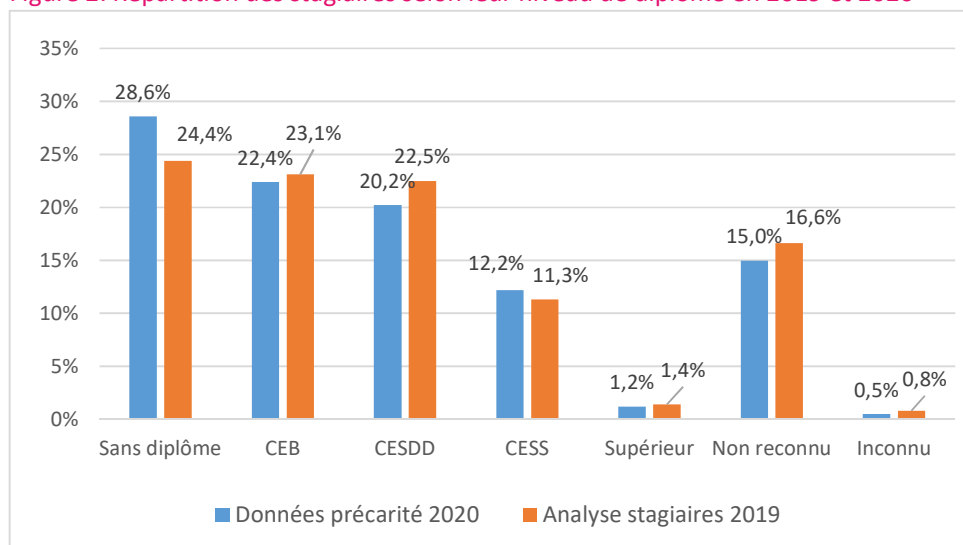
Figure 1. Répartition en pourcentage de stagiaires par catégorie de filière en 2019 et 2020



Il y a une plus grande proportion de stagiaires en formation professionnalisante dans les données récoltées en 2020 que dans les données complètes de 2019 et il y a une moins grande proportion de stagiaires en orientation professionnelle.

En ce qui concerne la répartition selon le genre pour les 6.473 stagiaires dont nous disposons les données 2020, 52,6% sont des femmes et 47,4% des hommes alors qu'il y avait une égalité de genre quasi parfaite dans l'analyse stagiaires 2019.

Figure 2. Répartition des stagiaires selon leur niveau de diplôme en 2019 et 2020



⁴ 6.473 stagiaires sur les 11.422 stagiaires qui étaient sous contrat de formation en 2020 (soit 57% des stagiaires).

⁵ Pour l'ensemble des stagiaires sous contrat de formation en 2020, 70% étaient en DéFI et 30% étaient en EFT.

Comme pour l'analyse des données exhaustives de 2019, il y a un peu plus de 70% des stagiaires 2020 qui disposent au maximum du CESDD (sans diplôme, CEB ou CESDD).

L'âge moyen des stagiaires à l'entrée en formation est, comme pour 2019, de 35 ans. En ce qui concerne la nationalité des stagiaires, il y a légèrement moins de stagiaires de nationalité belge (65,5% contre 66,7% en 2019) et de nationalité européenne (5,4% contre 6,1% en 2019) tandis qu'il y a une plus grande proportion de stagiaires de nationalité non européenne (28,5% contre 26,4% en 2019).

Enfin, la proportion de stagiaires ayant été adressés par le Forem correspond globalement à celui de l'analyse 2019 (10,6% en 2020 contre 10,9% dans analyse stagiaires 2019).

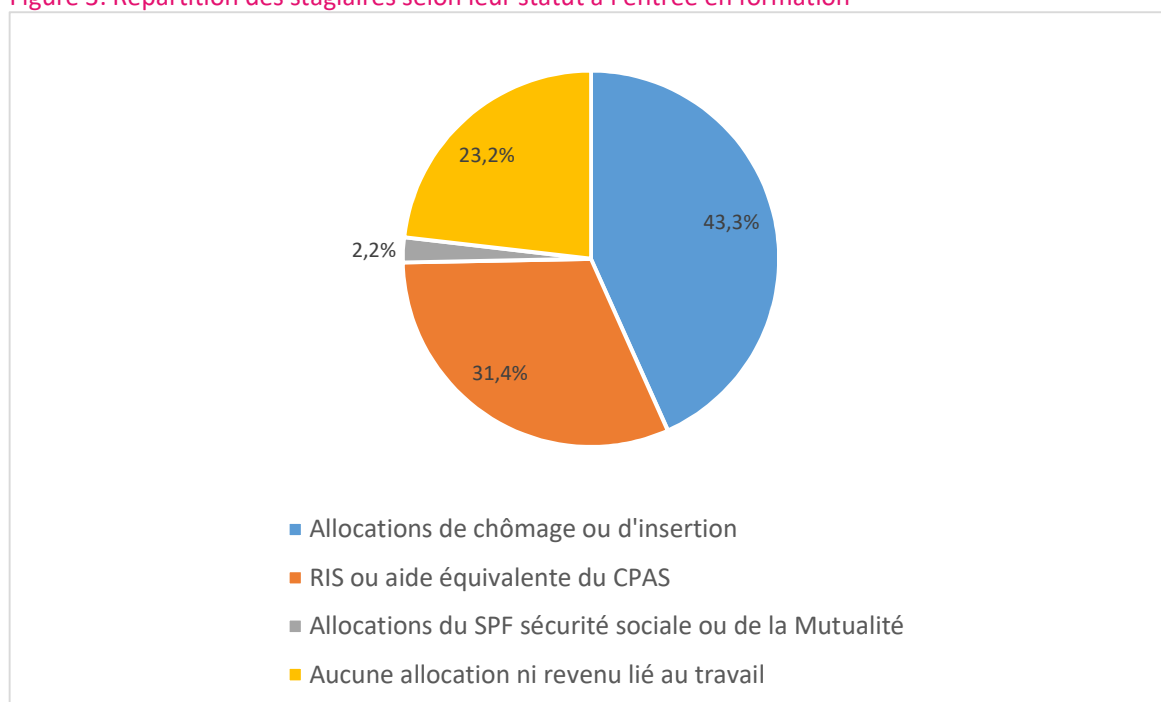
Si l'on compare les caractéristiques du panel de stagiaire pour lequel nous disposons des données 2020 à celles des stagiaires de l'analyse des données complètes de 2019, nous pouvons donc dire que celui-ci correspond relativement bien au profil des stagiaires du secteur CISP dans son ensemble. Il y a une légère sur représentation des stagiaires inscrits dans une formation professionnalisante, des stagiaires femmes et des stagiaires de nationalité extra européenne. Notons toutefois que nous ne connaissons pas l'impact qu'a pu avoir la crise du Covid-19 sur le profil des stagiaires accueillis en formation CISP.

2. Statuts à l'entrée en formation

La première donnée complémentaire récoltée, permet de savoir si, à l'entrée en formation, le stagiaire perçoit :

- des allocations de chômage ou d'insertion (43,3% du panel⁶) ;
- un revenu d'intégration social (RIS) ou une aide sociale équivalente du CPAS (31,4% du panel) ;
- des allocations du SPF Sécurité sociale ou de la Mutualité s'il se trouve en situation de handicap, en incapacité de travail ou en inaptitude permanente de minimum 33% (2,2% du panel) ;
- aucune allocation de ce type ni revenus liés au travail (23,2% du panel).

Figure 3. Répartition des stagiaires selon leur statut à l'entrée en formation



Près de 75% des stagiaires perçoivent des allocations du chômage ou du CPAS tandis que **23,2% des stagiaires ne perçoivent aucune allocation ni revenus liés au travail.**

⁶ Nous disposons de l'information pour 6.312 stagiaires sur les 6.473 stagiaires repris dans les données 2020.

Comme expliqué en introduction de la note d'analyse, nous ne disposons plus de données précises sur le statut des stagiaires à l'entrée en formation depuis 2016. Pour les années antérieures, les statuts des stagiaires étaient regroupés dans des catégories différentes que celles reprises ici. En effet, les catégories de statuts des stagiaires entre 2010 et 2015 étaient les suivantes :

- Chômeurs complets indemnisés (CCI).
- Bénéficiaires d'une allocation sociale du CPAS.
- Demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) : les demandeurs d'emploi hormis les CCI et les bénéficiaires du CPAS. Cette catégorie inclut les stagiaires en stage d'insertion professionnelle ou bénéficiant d'allocation d'insertion professionnelle ainsi que les inscrits libres non indemnisés.
- Autre : Les salariés ou indépendants, les travailleurs sous article 60 ou 61, les personnes relevant de l'INAMI ou de la mutuelle, les personnes non actives et non inscrites comme demandeur d'emploi...

Une différence notable entre les catégories utilisées jusqu'en 2015 et celles reprises dans l'analyse 2020 est qu'il n'y avait pas de catégorie spécifique pour les stagiaires ne bénéficiant d'aucune allocation ni revenu lié au travail. Précédemment, la catégorie des DEI comprenant en effet des stagiaires (demandeurs d'emploi uniquement) qui ne disposent d'aucune allocation mais également les stagiaires bénéficiant d'allocation d'insertion tandis que certains stagiaires ne disposant d'aucun revenu étaient repris dans la catégorie « autre » (sans pouvoir les identifier).

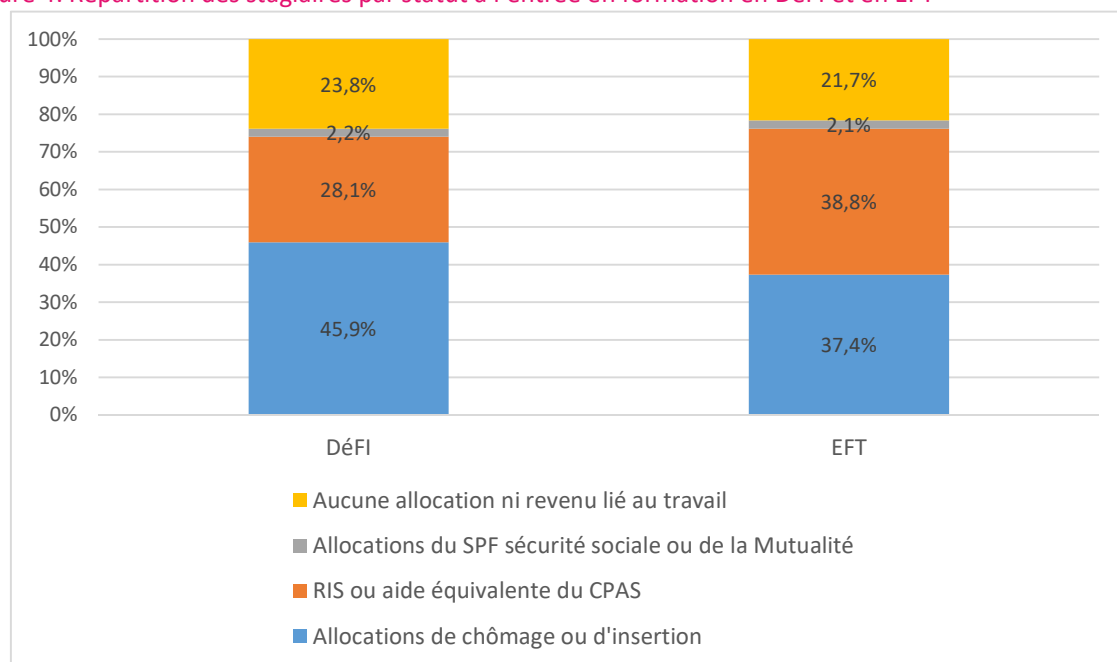
Les catégories de statuts ne correspondant pas exactement aux catégories relevées en 2020, les comparaisons sont compliquées. Nous pouvons toutefois relever certaines grandes tendances :

- Très nette augmentation de la proportion de stagiaires bénéficiaires d'une allocation du CPAS (+12,4% en 10 ans) : passant de 19% en 2010 à 24,1% en 2015 à 31,4% en 2020.
- Très nette diminution de la proportion de stagiaires bénéficiant d'allocation de chômage (-12,7% en 10 ans) : passant de 56% en 2010 (hors allocation d'insertion professionnelle) à 48,9% en 2015 (hors allocation d'insertion professionnelle) à 43,3% en 2020 (en ce compris les stagiaires bénéficiant d'allocation d'insertion professionnelle).

2.1. Selon le type de formation

Les stagiaires en formation DéFI et EFT

Figure 4. Répartition des stagiaires par statut à l'entrée en formation en DéFI et en EFT



On constate dans la Figure 4 ci-dessus qu'il y a une plus grande proportion de stagiaires bénéficiant d'allocations de chômage en DéFI qu'en EFT alors qu'il y a une plus grande proportion de stagiaires bénéficiant d'une aide CPAS en EFT qu'en DéFI. Il y a également une légère plus grande proportion de stagiaires ne disposant d'aucune allocation ni revenu lié au travail dans les filières DéFI que dans les filières EFT.

Figure 5. Proportion de stagiaires bénéficiaires du CPAS en DéFI et en EFT en 2010, 2015 et 2020

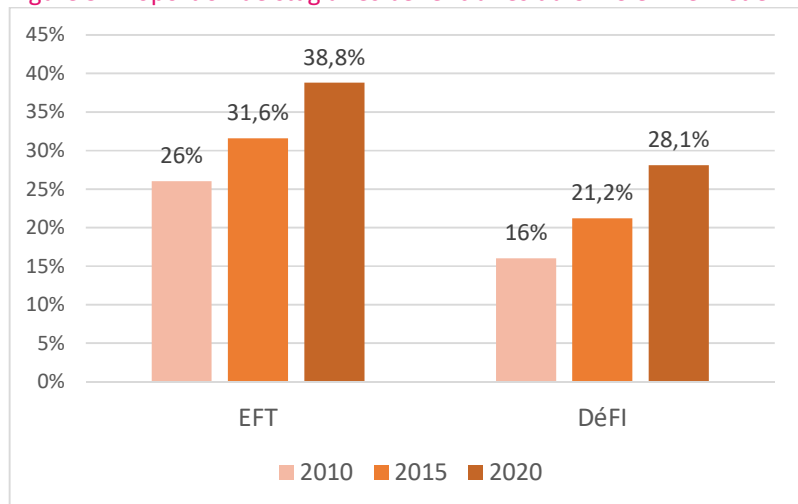
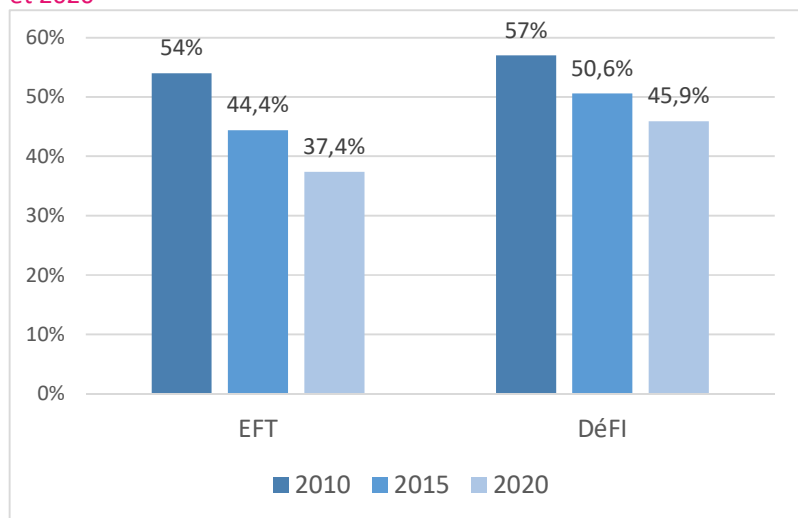


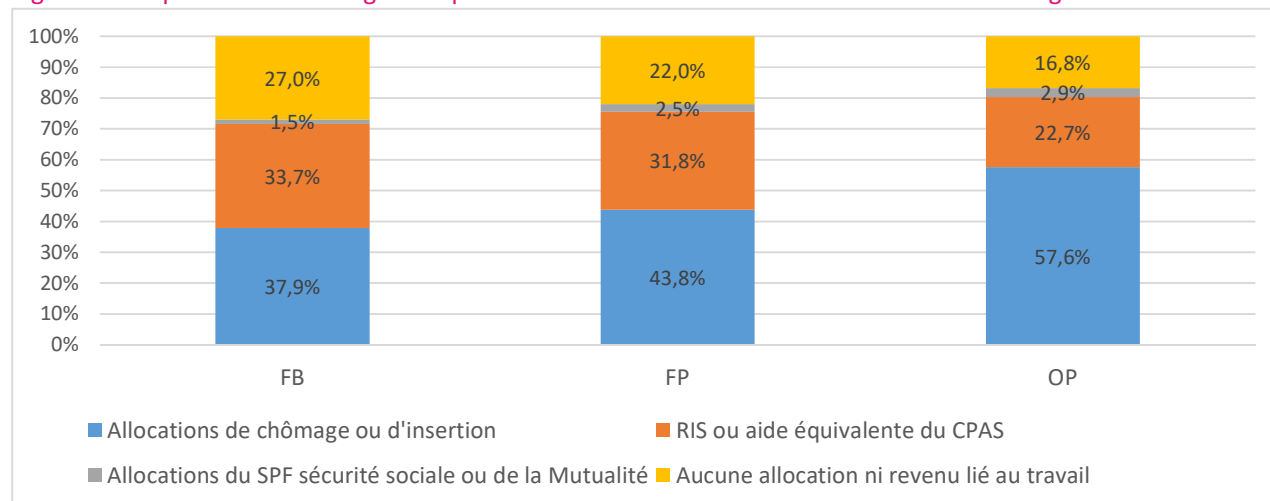
Figure 6. Proportion de stagiaires bénéficiant d'allocations de chômage en DéFI et en EFT en 2010, 2015 et 2020



En ce qui concerne la proportion de stagiaires disposant d'allocations de chômage (hors allocation d'insertion professionnelle) et celle de stagiaires bénéficiant d'une allocation du CPAS, les mêmes constats avaient été réalisés dans les années 2010 à 2015. Ainsi, la figure 5 ci-dessous nous montre que la proportion de stagiaires bénéficiant d'une aide du CPAS en EFT est passé de 26% en 2010 à 31,6% en 2015 pour atteindre 38,8% en 2020 (+ 12,8% en 10 ans). Alors qu'en DéFI cette proportion était de 16% en 2010, de 21,2% en 2015 et de 28,1% en 2020 (+ 12,1% en 10 ans). En ce qui concerne la proportion de stagiaires bénéficiant d'allocations de chômage⁷ en EFT, cette proportion est passée de 54% en 2010 à 44,4% en 2015 pour atteindre 37,4% en 2020 (-16,6% en 10 ans). En DéFI, ce pourcentage est passé de 57% en 2010 à 50,6% en 2015 et à 45,9% en 2020 (-11,1% en 10 ans) (cf. figure 6).

Dans les trois catégories de filière (FB, FP, OP)⁸

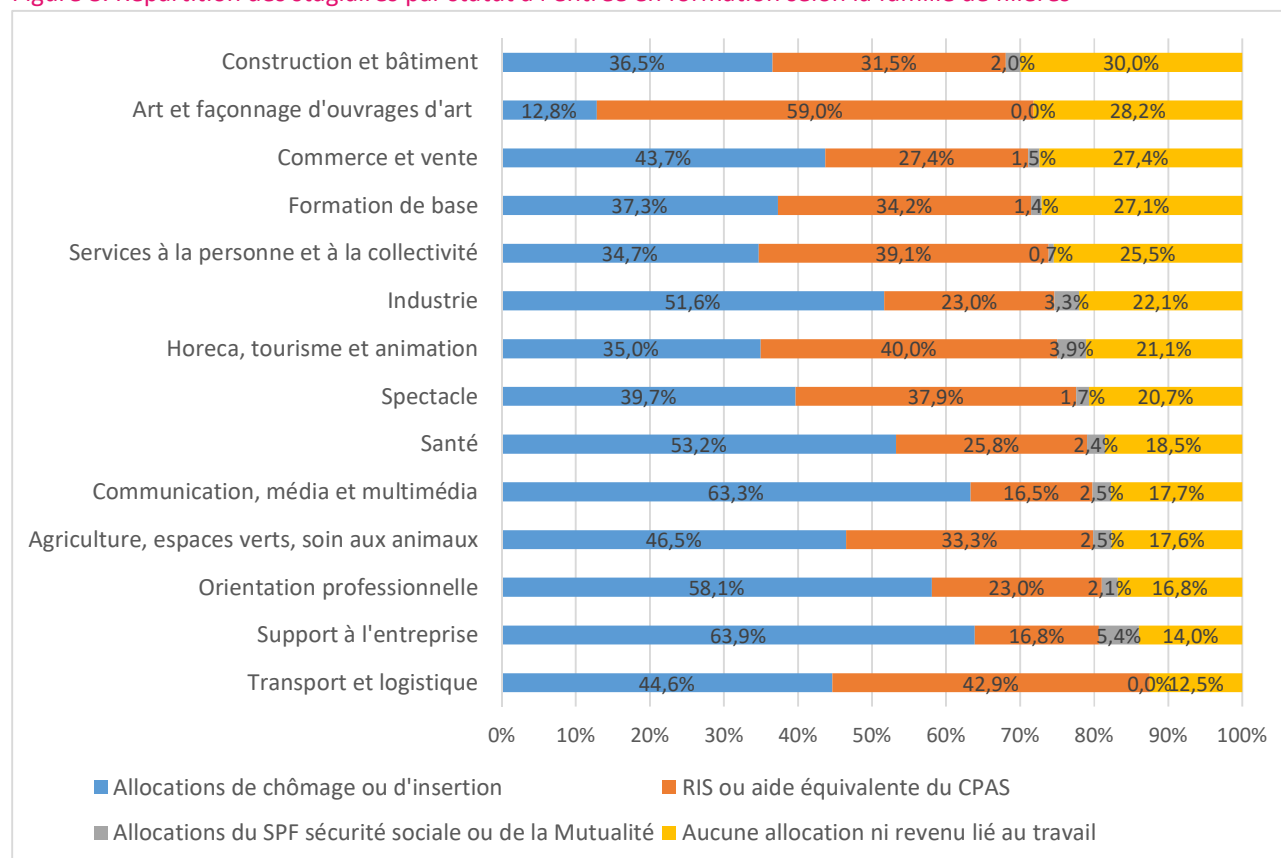
Figure 7. Répartition des stagiaires par statut à l'entrée en formation selon la catégorie de filière



C'est en formation de base que l'on retrouve la plus grande proportion de stagiaires ne bénéficiant d'aucune allocation ni revenu lié à un travail (27% des stagiaires) et la plus grande proportion de stagiaires percevant une aide du CPAS. A l'inverse, en orientation professionnelle une grande majorité des stagiaires bénéficient d'allocations du chômage ou d'insertion (57,6%).

Dans les différentes familles de filières

Figure 8. Répartition des stagiaires par statut à l'entrée en formation selon la famille de filières



⁷ Hors stagiaires bénéficiant des allocations d'insertion professionnelle de 2010 à 2015.

⁸ Formation de base (FB), formation professionnalisante (FP) et orientation professionnelle (OP).

La Figure 8 nous montre que c'est dans les domaines de la construction, du façonnage d'ouvrages d'art, du commerce et de la vente et de la formation de base qu'il y a les plus grandes proportions de stagiaires ne percevant ni allocation ni revenu lié à un travail. Par contre, ces proportions sont les plus faibles dans le transport et logistique, dans le support à l'entreprise et en orientation professionnelle.

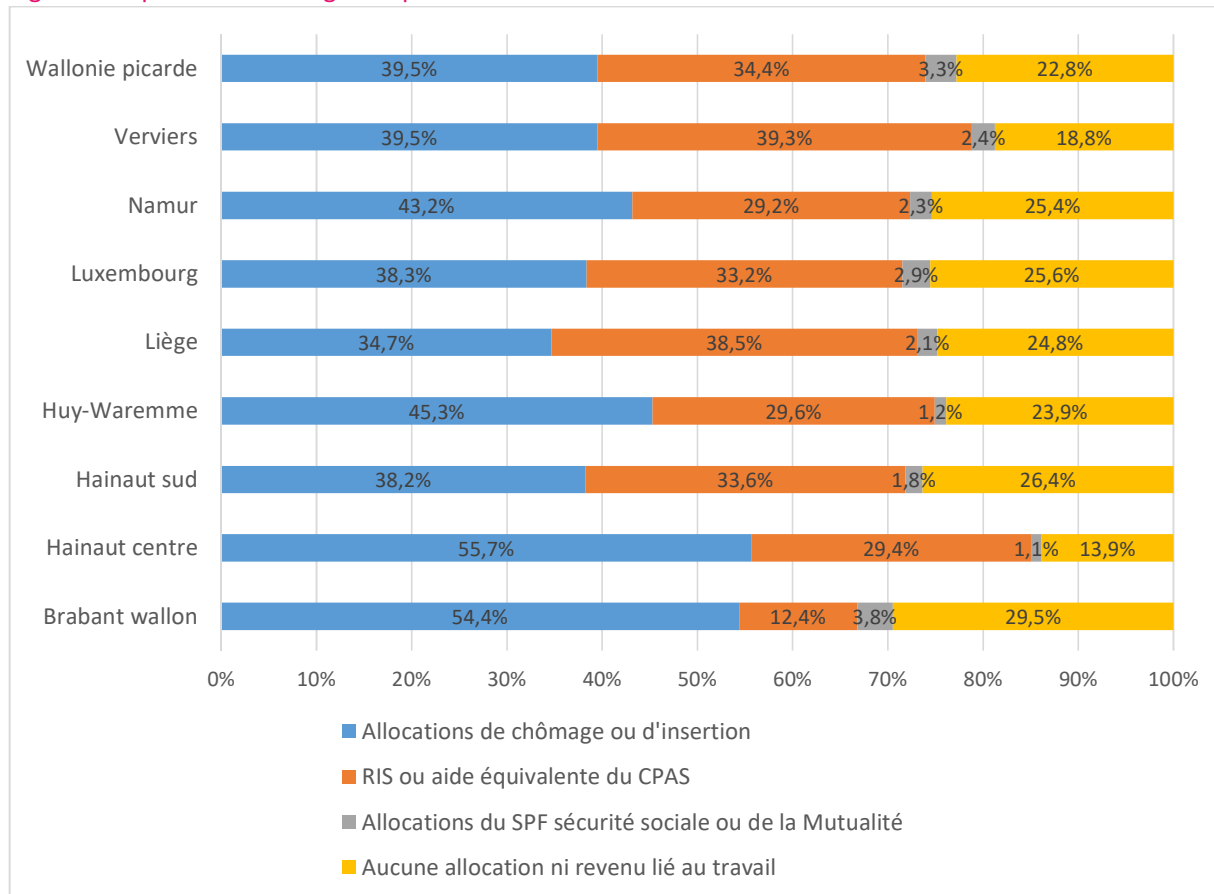
2.2. Selon le profil des stagiaires

En fonction du genre

Parmi les stagiaires qui ne perçoivent aucune allocation ni revenus liés à un travail, il y a une plus grande proportion de femmes (24,5%, soit près d'1/4 des stagiaires femmes, contre 21,7% des stagiaires hommes). En parallèle, on constate qu'il y a une plus grande proportion d'hommes que de femmes qui bénéficient des allocations de chômage ou d'insertion (45% des stagiaires hommes et 41,7% des stagiaires femmes).

Dans les différents bassins EFE⁹

Figure 9. Répartition des stagiaires par statut à l'entrée en formation selon le bassin EFE



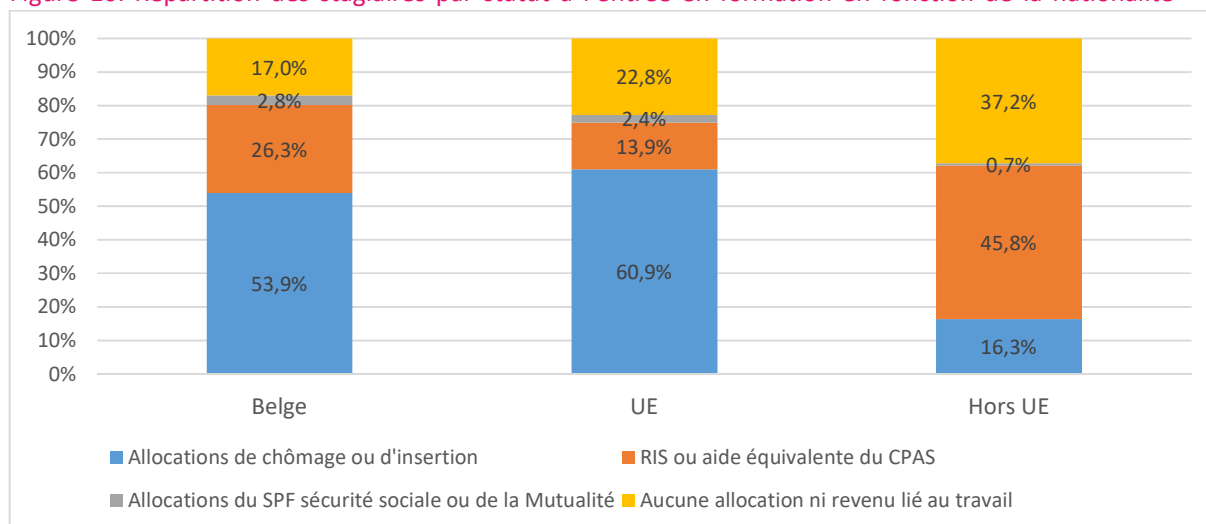
Le graphique ci-dessus (Figure 9) permet de constater qu'il y a de grandes différences dans les statuts des stagiaires à l'entrée en formation en fonction du bassin EFE sur lequel est organisée la filière de formation. Ainsi, c'est en Hainaut centre et en Brabant wallon qu'il y a les plus grandes proportions de stagiaires bénéficiant des allocations de chômage tandis que c'est sur les bassins de Verviers et de Liège qu'il y a le plus de stagiaires qui bénéficient d'une aide du CPAS. Enfin, c'est en Brabant wallon et en

⁹ Bassins Enseignement qualifiant-Formation-Emploi (bassins EFE).

Hainaut sud qu'il y a la plus grande proportion de stagiaires ne percevant aucune allocation ni revenu lié à un travail.

En fonction de la nationalité

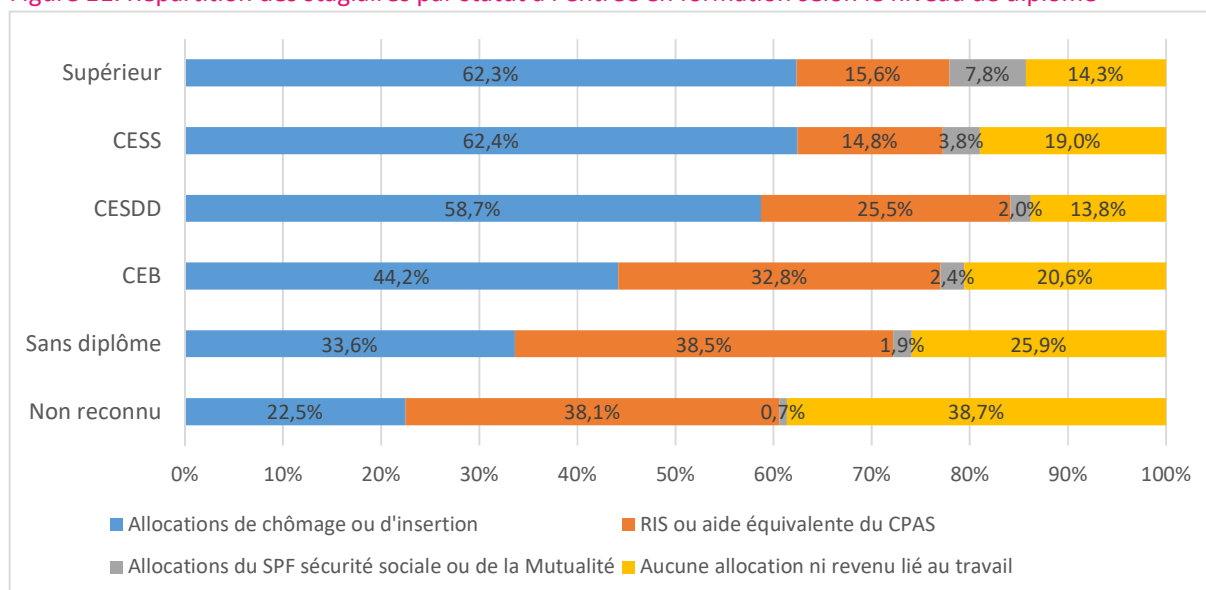
Figure 10. Répartition des stagiaires par statut à l'entrée en formation en fonction de la nationalité



La proportion de stagiaires ne bénéficiant d'aucune allocation ni revenu est beaucoup plus importante parmi les stagiaires de nationalité extra européenne (37,2%), et dans une moindre mesure parmi les stagiaires de nationalité étrangère européenne (22,8%), que parmi les stagiaires de nationalité belge (17%). C'est également parmi les stagiaires de nationalité extra européenne que l'on retrouve la plus grande proportion de stagiaires bénéficiant du RIS ou d'une aide équivalente du CPAS (45,8% des stagiaires alors que cela ne concerne que 26,3% des stagiaires belges et 13,9% des stagiaires européens). La proportion de stagiaires de nationalité extra européenne qui bénéficient d'allocations de chômage est par ailleurs beaucoup plus faible que pour les autres nationalités (16,3% seulement contre 60,9% des stagiaires européens et 53,9% des stagiaires belges).

En fonction du niveau de diplôme

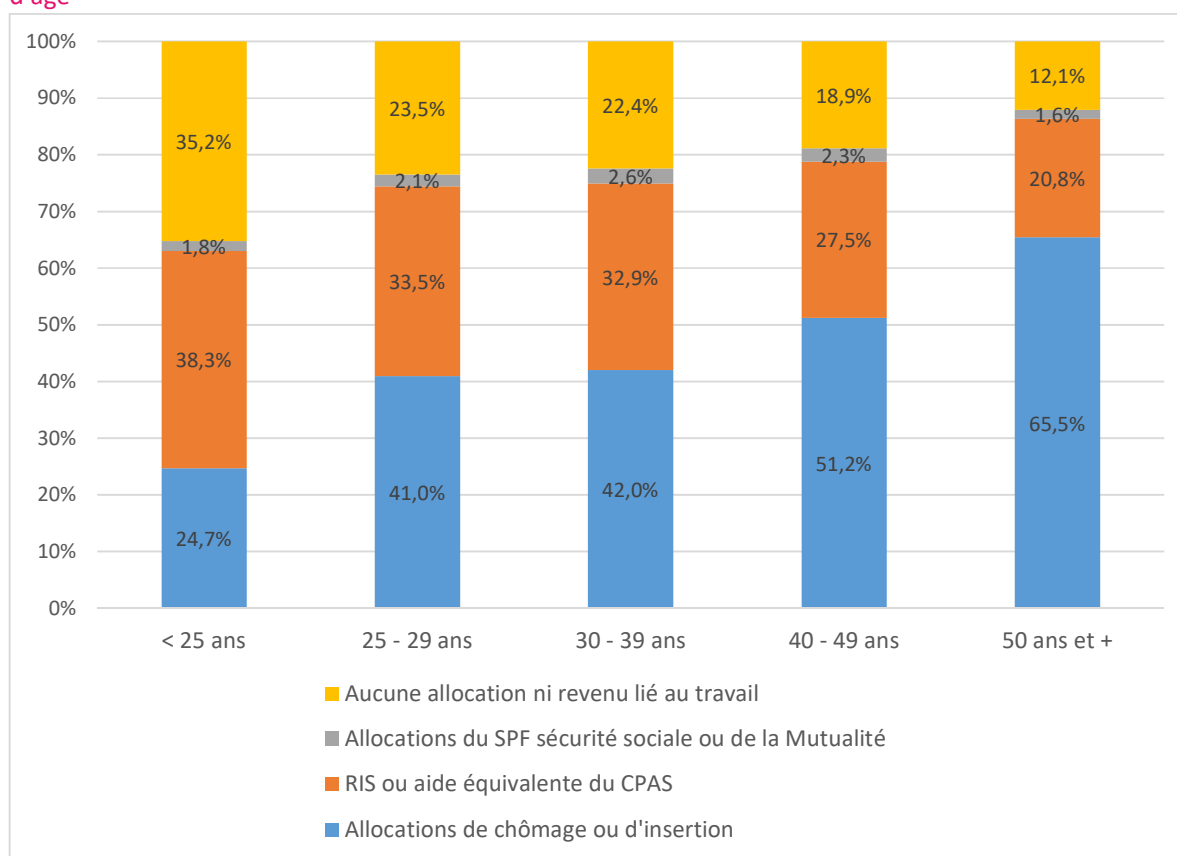
Figure 11. Répartition des stagiaires par statut à l'entrée en formation selon le niveau de diplôme



On constate que la proportion de stagiaires bénéficiant d'allocations de chômage ou d'allocations du SPF sécurité sociale ou de la Mutualité augmente avec le niveau du diplôme. A l'inverse, la proportion de stagiaires bénéficiant d'une aide du CPAS et de ceux qui ne disposent d'aucune allocation ou revenus diminue au plus le niveau de diplôme augmente. Enfin, notons que la proportion de stagiaires sans allocation ni revenu est beaucoup plus élevée pour les stagiaires dont le diplôme n'est pas reconnu en Belgique que pour les autres stagiaires.

En fonction de l'âge

Figure 12. Répartition des stagiaires par statut à l'entrée en formation dans les différentes catégories d'âge

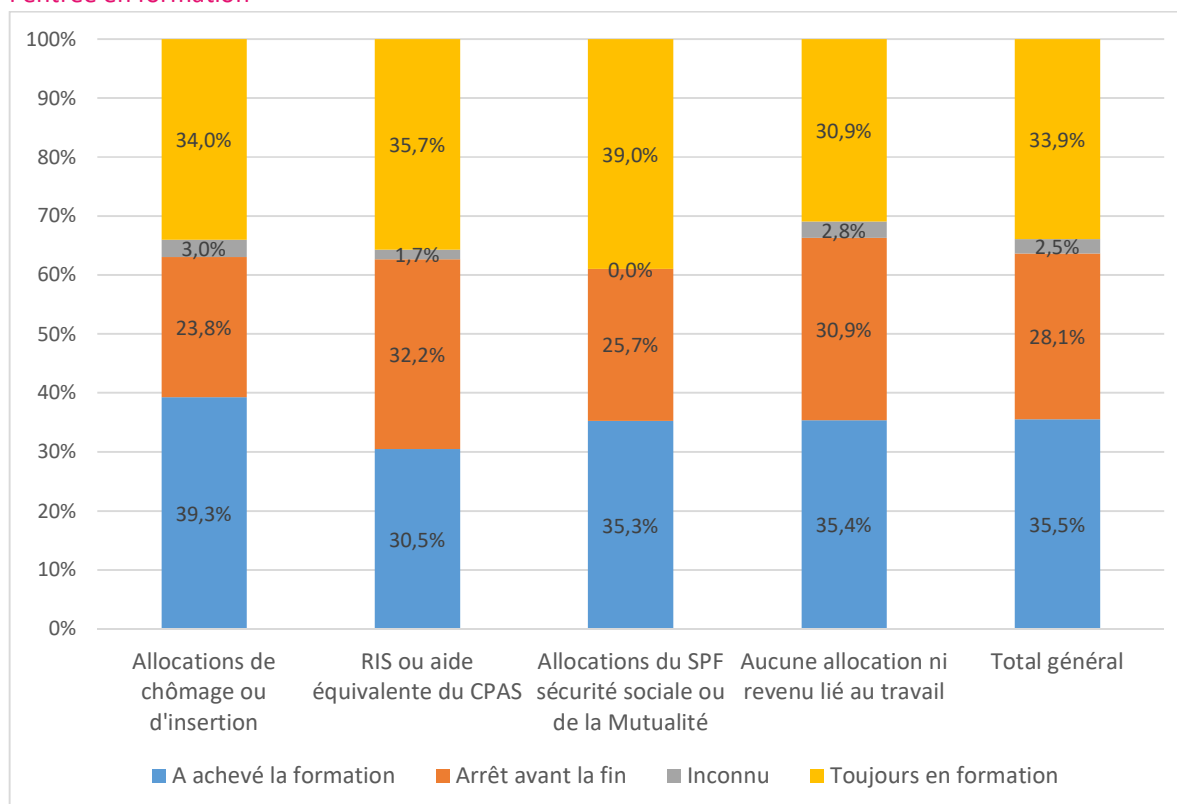


Tandis que la proportion de stagiaires bénéficiant d'allocations de chômage augmente au fur et à mesure que l'âge du stagiaire augmente (passant de 24,7% des moins de 25 ans à 65,5% des 50 ans et plus), les proportions de stagiaires percevant une aide du CPAS et les de stagiaires ne bénéficiant d'aucune allocation ni revenu diminue avec l'âge (passant de 38,3% des moins de 25 ans à 20,8% des 50 et plus pour l'aide du CPAS et de 35,2% des moins de 25 ans à 12,1% des 50 et plus pour ceux qui ne disposent ni d'allocation ni de revenus).

2.3. Suites de parcours des stagiaires

Situation du parcours de formation des stagiaires au 31 décembre 2020

Figure 13. Répartition des stagiaires en fonction de la situation de parcours au 31/12/2020 par statut à l'entrée en formation



Il y a une plus grande proportion de stagiaires qui arrêtent leur formation avant la fin parmi les stagiaires qui bénéficient d'une aide du CPAS (32,2%) et ceux qui ne perçoivent aucune allocation ni revenu (30,9%) par rapport à ceux qui perçoivent une allocation de chômage (23,8%) ou ceux qui perçoivent une allocation du SPF sécurité sociale ou de la Mutualité (25,7%). Par contre, les stagiaires qui bénéficient d'allocations de chômage ont tendance à plus achever leur formation (39,3% contre seulement 30,5% des stagiaires bénéficiant de l'aide du CPAS).

Suites de parcours des stagiaires

Ce sont les stagiaires qui perçoivent des allocations de chômage qui ont le taux de mise à l'emploi le plus élevé (27%) tandis qu'il n'y a que 6,7% des stagiaires qui bénéficient d'une allocation du SPF sécurité sociale ou de la Mutualité qui trouvent directement un emploi (pendant ou après leur formation).

Revenus liés à un travail

La deuxième donnée complémentaire collectée indique, pour chaque stagiaire en formation, si « oui » ou « non » le stagiaire dispose de revenus liés à un travail.

Nous disposons de l'information pour 6.238 stagiaires. Parmi eux, seuls 3,1% disposaient de revenus liés à un travail. Une plus grande proportion de femmes dispose de revenus lié à un travail (3,8% des stagiaires femmes contre seulement 2,3% des stagiaires hommes). Les stagiaires de nationalité belge (4%) ou européenne (4,1%) disposent également plus souvent de revenus liés à un travail que les stagiaires de nationalité non européenne (0,7%). Ce sont également les stagiaires ayant un niveau de diplôme plus élevé qui perçoivent le plus souvent des revenus liés à un travail (5,3% des stagiaires ayant un diplôme du supérieur et 7,2% des stagiaires ayant le CESS contre 3,6% des stagiaires ayant le CESDD, 3,7% des stagiaires ayant le CEB et seulement 1% des stagiaires sans diplôme et 1,6% des stagiaires ayant un diplôme non reconnu). Enfin, c'est parmi les stagiaires bénéficiant des allocations de chômage que se trouve la plus grande proportion de stagiaires percevant des revenus liés à un travail (4,5%).

C'est à Namur et dans le Hainaut sud que l'on retrouve les plus grandes proportions de stagiaires disposant de revenus liés à un travail (respectivement 7,5% et 7,3%). Concernant les catégories de filière, 8,8% des stagiaires en orientation professionnelle disposent de tels revenus contre 3,5% des stagiaires en formation professionnalisante et 0,7% des stagiaires en formation de base. Parmi les différentes familles de filière, c'est en Horeca (7,6% des stagiaires), en support à l'entreprise (5,9% des stagiaires) et en commerce et vente (5% des stagiaires) que l'on retrouve les plus grandes proportions de stagiaires disposant de revenus liés à un travail.

Conclusion

Sur base des données récoltées concernant les stagiaires ayant suivi une formation CISP en 2020, qui pour rappel ne sont pas exhaustives, nous pouvons dégager les tendances suivantes :

- Près de 75% des stagiaires perçoivent des allocations du chômage ou du CPAS tandis que 23,2% des stagiaires ne perçoivent aucune allocation ni revenus liés au travail. Seuls 3,1% des stagiaires disposaient de revenus liés à un travail.
- Il y a une plus grande proportion de stagiaires bénéficiant d'une aide CPAS en EFT qu'en DéFI et légèrement plus de stagiaires bénéficiant de revenus liés à un travail en DéFI qu'en EFT (3,3% contre 2,6%). Par contre, il y a un peu plus de stagiaires qui ne disposent d'aucune allocation ni revenus en DéFI qu'en EFT.
- C'est en formation de base que l'on retrouve la plus grande proportion de stagiaires ne bénéficiant d'aucune allocation ni revenu lié à un travail (27% des stagiaires), la plus grande proportion de stagiaires percevant une aide du CPAS et c'est également dans cette catégorie de filière que l'on retrouve le moins de stagiaires ayant des revenus liés à un travail. A l'inverse, en orientation professionnelle une grande majorité des stagiaires bénéficient d'allocations du chômage ou d'insertion (57,6%) et c'est dans cette catégorie de filière qu'il y a le plus de stagiaires ayant des revenus liés à un travail.
- Parmi les stagiaires qui ne perçoivent aucune allocation ni revenus liés à un travail, il y a une plus grande proportion de femmes (près d'1/4 des stagiaires femmes), de stagiaires de nationalité non européenne (37,2%), de stagiaires dont le niveau de diplôme est bas et de stagiaires les plus jeunes. Les mêmes constatations peuvent être faites pour les stagiaires bénéficiant du RIS ou d'une aide équivalente du CPAS.
- Il y a une plus grande proportion de stagiaires qui arrêtent leur formation avant la fin parmi les stagiaires qui bénéficient d'une aide du CPAS et ceux qui ne perçoivent aucune allocation ni revenu. Par contre, les stagiaires qui bénéficient d'allocations de chômage ont tendance à plus achever leur formation.

- Ce sont les stagiaires qui perçoivent des allocations de chômage qui ont le taux de mise à l'emploi le plus élevé (27%) tandis qu'il n'y a que 6,7% des stagiaires qui bénéficient d'une allocation du SPF sécurité sociale ou de la Mutualité qui trouvent directement un emploi (pendant ou après leur formation).
- Parmi les stagiaires disposant de revenus liés à un travail, il y a une plus grande proportion de femmes, de stagiaires de nationalité belge ou européenne, de stagiaires ayant un niveau de diplôme plus élevé et de stagiaires bénéficiant des allocations de chômage.